



MAIRIE
D'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
04500

Date de convocation : 27 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 02

Votants : 13

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 AVRIL 2026 A 18H00**

Présents :

Mrs : Alex PIANETTI, Victor BANON, Jean-Marc COSTES, Christophe MERGERIE, Frédéric MOUGIN.

Mmes : Vanessa CALEGARI, Alexandra MARINIER, Marie GELORMINI, Laurie MIOLLAN, Patricia NADEAUD, PARPINELLO Marion.

Absents excusés :

Monsieur Patrick ZANUTEL ayant donné pouvoir à Madame Vanessa CALEGARI

Madame Christiane GUERRINI ayant donné pouvoir à Monsieur Alex PIANETTI

Monsieur Sébastien AMBROSINO

Monsieur Gérard EGRON

Secrétaire de séance : Monsieur Victor BANON

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemagne-en-Provence, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alex PIANETTI, Maire.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2026
- Vote du compte financier unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote des subventions aux associations 2026
- Application de la fongibilité des crédits budgétaires pour la nomenclature comptable M57
- Vote du Budget Primitif de la commune 2026
- Redevance du domaine public par ENEDIS

Délibération N° 18/26

Objet : Compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 de la commune, qui fait apparaître les résultats suivants :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	357 465,87 €	747 883,47 €	1 105 349,34 €
	Recettes réalisées (1)	B	208 837,49 €	754 769,98 €	963 607,47 €
	Restes à réaliser	C	33 779,00 €	0,00 €	33 779,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	299 569,77 €	781 079,31 €	1 080 649,08 €
	Dépenses réalisées (1)	E	184 739,80 €	608 901,49 €	793 641,29 €
	Restes à réaliser	F	81 138,01 €	0,00 €	81 138,01 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	24 097,69 €	145 868,49 €	169 966,18 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-57 896,10 €	600 512,84 €	542 616,74 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-33 798,41 €	746 381,33 €	712 582,92 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-47 359,01 €	0,00 €	-47 359,01 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-81 157,42 €	746 381,33 €	665 223,91 €

Il est rappelé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue un document unique.

Madame Vanessa CALEGARI est élue présidente de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle à 18h02.

Sous la présidence de Madame Vanessa CALEGARI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025.

Monsieur le Maire réintègre la séance à 18h03.

Madame Vanessa CALEGARI soumet au vote cette délibération : 11 voix pour.

Délibération N°19/26

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alex PIANETTI, Maire.

Après avoir entendu le Compte financier unique 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT REPORTE EXERCICE 2024	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER AU 31/12/2025	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-57 896,10 €		24 097,69 €	Dépenses : 81 138,01 € Recettes : 33 779,00 €	-47 359,01 €	-81 157,42 €
FONCTIONNEMENT	600 512,84 €	0,00 €	145 868,49 €			746 381,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	746 381.33 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	81 157.42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	665 223.91 €
Total affecté au c/1068 :	81 157.42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-33 798.41€
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	665 223.91€

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour.

Délibération N°20/26

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 relatif aux bases et produits prévisionnels de la fiscalité locale. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Foncier bâti : 51,99 %
- Foncier non bâti : 65,69 %
- Taxe d'habitation : 10,52 %
- Majoration de la taxe d'habitation : 5 %

Le Conseil précise que ces taux s'appliquent aux bases fixées par l'État et revalorisées chaque année conformément à la loi de finances.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'administration fiscale et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente décision.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour.

Délibération N°21/26

Objet : Attribution des subventions pour les associations

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la liste des subventions proposées au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR : 100,00 €
- Alémania : 200,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Riez : 200,00 €
- Bella Ciao : 100,00 €
- Comité des fêtes : 6 500,00 €
- Croix-Rouge : 100,00 €
- École de ski : 100,00 €
- Association du patrimoine : 1 400,00 €
- Le Souvenir Français : 100,00 €
- Les Amis du Colostre : 100,00 €
- Les Minots : 300,00 €

- Poètes des Hautes Terres : 300,00 €
- Radio Verdon : 100,00 €
- Réveil Musical Riezois : 200,00 €
- Union Nationale des Combattants : 150,00 €
- Vovinam : 900,00 €

Le montant total des subventions attribuées s'élève à **10 850,00 €**.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 12 voix pour ; 1 abstention.

Délibération N°22/26

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, la commune doit définir une politique de fongibilité des crédits.

Il précise que cette disposition permet à l'exécutif, sur autorisation du Conseil municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section (fonctionnement ou investissement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ces ajustements permettent d'adapter la répartition des crédits en cours d'exercice, sans modifier l'équilibre global du budget, et d'améliorer la réactivité de la gestion communale.

Le Conseil municipal sera informé des virements réalisés lors de la séance suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour.

Délibération N°23/26

Objet : Vote du budget principal 2026

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026.

<u>Section investissement :</u>	Recettes	345 881.94 €
	Dépenses	345 881.94 €
<u>Section fonctionnement :</u>	Recettes	1 407 410.06 €
	Dépenses	857 279.61 €

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour.

Délibération N°24/26

Objet : Délibération relative à la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS – Année 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public due par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Il précise que la population retenue est de 559 habitants et que le montant de la redevance tient compte de la revalorisation de l'indice ingénierie ainsi que des règles d'arrondi en vigueur.

Le montant de la redevance pour l'année 2026 est ainsi fixé à 245€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité ;
- **FIXE** cette redevance à 245 € pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : **13 voix pour.**

Informations du Maire :

Commission de contrôle des élections :

Monsieur le Maire prend la parole et sollicite les membres du Conseil municipal afin de savoir si un élu souhaite se porter candidat à la présidence de la commission de contrôle des élections.

Madame Patricia NADEAUD se porte candidate.

Le Conseil municipal, valide cette proposition à l'unanimité et désigne Madame Patricia NADEAUD en qualité de présidente de la commission de contrôle des élections.

Questions diverses :

Présentation des locaux communaux :

Monsieur Victor BANON propose d'organiser la visite des locaux communaux pendant les vacances scolaires. Les membres du Conseil municipal donnent leur accord. Une date sera proposée ultérieurement.

Travaux de voirie :

Monsieur Victor BANON demande si une date avait été communiquée par le Département concernant les travaux du croisement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a échangé avec les services du Département au sujet des travaux prévus au croisement de la RD 952 et de la RD 15.

Il précise que ces travaux, initialement programmés en avril, ont été reportés, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la fête du village.

Madame Alexandra MARINIER demande des informations concernant le traçage partiel réalisé sur la RD 952.

Monsieur le Maire indique que ces travaux ont été effectués par l'entreprise en charge de la réfection des réseaux d'eau. Il précise que le revêtement de la chaussée de la RD 952 sera réalisé dans le cadre des travaux de réfection de la voirie, et que le traçage sera finalisé à cette occasion.

La séance est levée à 18h34

Le secrétaire
Victor BANON



Le Maire

Alex PIANETTI

